

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 18/07/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110708-54877-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

**UNIVERSITÉ DE VERSAILLES SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES
55 AVENUE DE PARIS À VERSAILLES
TRANSFERT DE GESTION À L'ETAT**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général du 24 septembre 1999 relative à l'annulation du bail emphytéotique et au transfert de gestion à l'Etat d'une partie du site 45 avenue des Etats-Unis à Versailles pour l'Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines,

Vu le procès verbal de transfert de gestion dans le domaine public de l'enseignement supérieur de l'Etat d'une partie de l'immeuble 45, avenue des Etats-Unis à Versailles dépendant du domaine public du Département,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve les termes de l'avenant au procès-verbal de transfert de gestion ci-joint à intervenir entre le Préfet des Yvelines, le Recteur de l'Académie de Versailles et le Trésorier Payeur Général des Yvelines et autorise Monsieur le Président du Conseil Général à signer ledit acte ainsi que tout document s'y rapportant.